

## COMPTE-RENDU SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 24 MARS 2021

---

L'an deux mil vingt et un, le 24 mars, le conseil municipal de la Commune de PLELAN LE GRAND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Murielle DOUTÉ-BOUTON, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 27**

**Date de convocation du conseil municipal : le 17 mars 2021**

**PRESENTS :** Mme DOUTÉ-BOUTON, Mme ROLLAND, M FERRIERES, Mme MARTY, Mme ROUZEL, M LE RHUN, M PICAULT, Mme BOËL-CLEMMEN, M RIFFAULT, Mme RENAULT, M OUISSE, M POUSSIN, Mme MARQUER, Mme LE QUERE, Mme SAMIN, M RENOARD, M ROGER, M WEBER, Mme PEYE, Mme CLOUET, Mme DE LAUNAY, M COTTO.

**ABSENTS :**

Monsieur Cédric BLAIRON a donné pouvoir à Monsieur Aurélien RENOARD

Monsieur Serge MONNIER a donné pouvoir à Monsieur Jacky WEBER

Monsieur Steven PERRICHOT a donné pouvoir à Madame Bénédicte ROLLAND

Madame Noémie BLIARD et Madame Odette HAMELIN absentes excusées

**DESIGNATION DE SECRETAIRE DE SEANCE ET APPROBATION DU PV DE SEANCE DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL**

Désignation de Madame Aude MARTY en qualité de secrétaire de séance.

**VOTES A MAINS LEVEES**

**I. FINANCES : ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2020 ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020**

**A) ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2020 –**

Monsieur Sébastien LE RHUN, Adjoint, propose l'adoption des comptes de gestion 2020, documents établis par le comptable public.

Le compte de gestion du receveur comprend toutes les opérations constatées au titre de la gestion municipale pendant l'exercice budgétaire passé.

Il présente la situation générale des opérations en distinguant :

- la situation au début de la gestion, sous forme de bilan d'entrée,
- les opérations de débit et de crédit constatées au cours de l'exercice,
- la situation à la fin de la gestion, sous forme de bilan de clôture,
- le développement des opérations effectuées au titre du budget,
- et les résultats de celui-ci.

Une partie des opérations apparaissant dans le compte de gestion figure également au compte administratif.

La concordance entre les comptes de la trésorerie et ceux de la mairie ont fait l'objet de vérifications et n'appellent ni observations ni réserves.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les comptes de gestion 2020 du budget principal et du budget assainissement du trésorier principal.

**B) VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF –**

Monsieur Sébastien LE RHUN, Adjoint aux finances, présente à l'assemblée l'exécution 2020 des budgets susvisés. Les résultats des différents budgets de la Commune sont les suivants :

**BUDGET PRINCIPAL :**

	Dépenses		Recettes		Résultat de l'exercice
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	
Fonctionnement	3 632 494.28 €	3 375 428.22 €	3 632 494.28 €	3 541 092.81 €	165 664.59 €
Investissement	3 452 220.72 €	1 603 388.11 €	3 452 220.72 €	3 339 863.21 €	1 736 475.10€
total des sections	7 084 715.00 €	4 978 816.33 €	7 084 715.00 €	6 880 956.02 €	1 902 139.69€

	Résultat à la clôture de l'exercice 2019(a)	Part affectée à l'investissement exercice 2020 (b)	Résultat de l'exercice 2020(c)	Clôture du SIVU des Forges (d) *	Résultat de clôture 2020 (a-b+c+d)
Fonctionnement	815 950.76 €	815 950.76 €	165 664.59€	- 44 909.28 €	120 755.31 €
Investissement	- 870 825.99 €	0.00 €	1 736 475.10€	+ 48 441.15 €	914 090.26 €
Total	- 54 875.23 €	815 950.76 €	1 902 139.69€	3 531.87 €	1 034 845.27 €

**\* Délibération clôture du SIVU des Forges du 14/10/2020 : transfert des résultats Investissement + 48 441.15 € et Fonctionnement – 44 909.28 €**

**BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF :**

	Dépenses		Recettes		Résultat de l'exercice
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	
Exploitation	1 266 000.00 €	104 537.56 €	1 266 000.00 €	193 753.67 €	89 216.11 €
Investissement	1 174 000.00 €	229 872.56 €	1 174 000.00 €	64 833.24 €	- 165 039.32 €
total des sections	2 440 000.00 €	334 410.12 €	2 440 000.00 €	258 586.91 €	- 75 823.21 €

	Résultat à la clôture de l'exercice 2019(a)	Part affectée à l'investissement exercice 2020 (b)	Résultat de l'exercice 2020 (c)	Résultat de clôture 2020 (a-b+c)
Exploitation	1 115 638.38 €	0.00 €	89 216.11 €	1 204 854.49 €
Investissement	- 37 815.70 €	0.00 €	- 165 039.32 €	- 202 855.02 €
Total	1 077 822.68 €	0.00 €	- 75 823.21 €	1 001 999.47 €

Madame le Maire, après exposé des chiffres du compte administratif, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a adopté les comptes administratifs 2020 en votant de la façon suivante :

Comptes Administratifs 2020	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Budget général Commune	24	0	0
Budget assainissement collectif	24	0	0

## **II. FINANCES : AFFECTATION DES RESULTATS DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020**

### **A) BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RESULTAT 2020**

L'instruction budgétaire et comptable M.14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux prévoit, après l'approbation du compte administratif par le Conseil Municipal, un dispositif spécifique d'affectation budgétaire en section d'investissement de la totalité ou d'une partie du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent.

Le résultat de la section de fonctionnement est, conformément à l'instruction comptable et budgétaire M.14, affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser.

L'affectation s'avère possible dès lors que le résultat de fonctionnement de clôture est excédentaire.

La situation financière du compte administratif 2020 du budget principal, qui vous a été présentée au cours de la séance du Conseil Municipal en date du 24 mars 2021, fait apparaître les résultats suivants:

A la clôture de l'exercice 2020 :

1) En section de fonctionnement :

- Le total des recettes de l'année s'élève à : 3 541 092.81 €
- Le total des dépenses de l'année s'élève à : 3 375 428.22 €

**Le résultat de clôture, en fonctionnement (intégrant le déficit du SIVU des Forges de – 44 909.28 €) s'élève donc à 120 755.31 €**

2) En section d'investissement :

- Le total des recettes de l'exercice atteint : 3 339 863.21 € (A)
- Le total des dépenses de l'exercice atteint : 1 603 388.11 € -> 2 474 214.10 € avec le déficit d'investissement 2020 reporté inclus (B)

**soit un solde d'exécution de la section d'investissement (intégrant l'excédent du SIVU des Forges de 48 441.15 €) de : (A-B) : 914 090.26**

duquel il convient d'ajouter le solde des restes à réaliser 2020 : - **304 167 € (C)**

**La capacité de financement de l'investissement 2020 ressort donc à :**

**(A – B + C) : 609 923.26 €**

3) En rapprochant les deux sections à la clôture de l'exercice 2020, on constate :

- Un excédent de clôture en fonctionnement pour : **120 755.31 €**
- Une capacité de financement de l'investissement pour : **609 923.26 €**

dont la somme dégage un solde positif de : **730 678.57 €**

Considérant le besoin de financement d'investissement, Monsieur Sébastien, LE RHUN, Adjoint propose d'affecter l'excédent de fonctionnement de **120 755.31 €** conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

<b>RECAPITULATION GENERALE - COMPTE ADMINISTRATIF 2019</b>	
<b>AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET PRINCIPAL</b>	
<b>Résultat d'investissement 2020</b>	
Solde d'exécution d'investissement 2020 sur compte 001 (A-B)	914 090,21 €
Solde des restes à réaliser investissement 2017 (C)	-304 167,00 €
<b>Besoin de financement de l'investissement 2019</b>	<b>609 923,21 €</b>
<b>Résultat de fonctionnement 2020</b>	
Résultat de l'exercice 2020	120 755,31 €
Résultat antérieur reporté	0,00 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>120 755,31 €</b>
<b>AFFECTATION</b>	
En réserve sur le compte 1068	<b>84 755,31 €</b>
Report en section de fonctionnement sur le compte 002	<b>36 000,00 €</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter le résultat du compte administratif du budget principal tel que présenté ci-dessus.

#### **B) BUDGET ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DU RESULTAT**

Monsieur Sébastien LE RHUN, Adjoint, propose d'affecter les résultats des comptes administratifs 2020 du budget assainissement de la façon suivante :

##### SECTION D'INVESTISSEMENT :

2020		2021	
Résultat de clôture au 31/12/2019	Résultat de l'exercice 2020	Déficit d'investissement reporté	Excédent d'investissement reporté
- 37 815.70 €	- 165 039.32 €	- 202 855.02 €	

##### SECTION D'EXPLOITATION :

2020		2021	
Résultat de clôture au 31/12/2019	Résultat de l'exercice 2020	Excédents de fonctionnement capitalisés	Excédent de fonctionnement reporté
1 115 638.38 €	89 216.11 €	202 855.02	1 001 999.47 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter les résultats du compte administratif du budget assainissement tels que présentés ci-dessus.

### **III. FINANCES : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021**

Le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales est affecté à l'Etat, jusqu'à la disparition prévue en 2023. En 2021, c'est le la fin du dégrèvement qui se transforme en exonération totale (pour 80% des foyers). Cette exonération est appliquée à hauteur de 30% pour les 20 % qui doivent payer leur TH sur les résidences principales en 2021 (elle sera de 65% en 2022). Le taux est maintenu jusqu'en 2022. Les communes continuent à bénéficier du produit résultant de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants. Il sera possible d'en voter un nouveau pour 2023.

Nouveauté en 2021, pour la Taxe sur le Foncier Bâti, les communes bénéficient du transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties c'est-à-dire que le taux de référence pour 2021 de la TFPB correspondra à son taux TFPB de 2020 (15.86%) additionné au taux TFPB départemental (19.9%) soit 35.76 %.

#### **Les taux d'imposition actuellement :**

- pour la Taxe d'Habitation (TH) de 15.45 % (taux gelé pour 2021)
- pour la Taxe Foncière sur propriété Bâtie (TFPB) de 35.76 %,
- pour la Taxe Foncière sur propriété Non-Bâtie (TFNB) de 47.17 %.

Pour préserver l'épargne nette, nécessaire à la dynamique d'investissement, en raison de l'augmentation des dépenses de fonctionnement (besoins en informatique etc...) il est proposé de faire progresser le TFPB de 35.76% à 36.76 % et de maintenir le TFNB à 47.17 %.

Après en avoir délibéré, 23 voix pour et 2 voix contre, le Conseil Municipal décide de voter les taux pour l'année 2021 comme suit :

- Taxe foncière sur propriété bâtie (TFPB) : 36.76 %
- Taxe foncière sur propriété non-bâtie (TFNB) : 47.17 %

### **IV. FINANCES – REPRISE DE PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES**

En vertu du principe comptable de prudence, la collectivité comptabilise toute perte financière probable, dès lors que cette perte est envisagée. Les provisions permettent ainsi de constater un risque ou une charge probable ou encore d'étaler une charge.

Monsieur Sébastien LE RHUN, Adjoint, informe l'assemblée, que **par décision du 14 mai 2019**, le Tribunal Administratif de Rennes condamnait l'Etat et plusieurs sociétés à verser à la commune de Plélan-le-Grand la somme de 392 267.77 € en réparation des préjudices subis en raison du désordre affectant la rue Nationale. **Une société condamnée a fait appel de la décision.**

**Par délibération du 6 février 2020**, le conseil municipal décidait de constituer une provision de 288 000 € ; le risque consistant pour la collectivité au remboursement des sommes perçues en 2019 s'élevant à 276 836.86 € ainsi qu'à une éventuelle condamnation aux divers frais de justice. Il avait été décidé de choisir le régime budgétaire optionnel.

**Par un arrêt du 18 décembre 2020**, la Cour Administrative d'Appel de Nantes rejette la requête de la société ayant fait appel. En conséquence, les délais de recours étant dépassés, il sera proposé une reprise de la provision se matérialisant par les opérations comptables suivantes :

**Section de Fonctionnement :**

-> Recettes : compte 7875 « reprises sur provisions pour risques et charges exceptionnels » = 288 000 €

**Section d'Investissement :**

-> Dépenses : compte 15112 « provisions pour litiges » = 288 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la reprise de provision pour risques et charges de 288 000 € dans les conditions susvisées.

**V. FINANCES – ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2021 -**

**A) BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

Préalablement à l'examen du budget et en application de la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement de la vie locale et à la proximité de l'action publique, un état annuel des indemnités des élus est présenté.

Monsieur Sébastien LE RHUN, Adjoint, présente à l'assemblée le budget primitif de la Commune pour 2021 :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	4 178 614.00 €	4 178 614.00 €
Investissement	3 063 993.00 €	3 063 993.00 €

Sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter le Budget Primitif Général de la Commune pour 2021 en votant de la façon suivante :

Budget Primitif 2021	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Section de Fonctionnement	25	0	0
Section d'Investissement	25	0	0

**B) BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET ASSAINISSEMENT –**

Préalablement à l'examen du budget et en application de la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement de la vie locale et à la proximité de l'action publique, un état annuel des indemnités des élus est présenté.

Monsieur Sébastien LE RHUN, Adjoint, présente à l'assemblée le budget primitif 2021 -budget assainissement- de la Commune :

	Dépenses	Recettes
Exploitation	1 153 249.47 €	1 153 249.47 €
Investissement	1 158 504.49 €	1 158 504.49 €

Sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter le Budget Primitif Assainissement de la Commune pour 2021 en votant de la façon suivante :

<b>Budget Primitif Assainissement 2021</b>	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENSION</b>
Section d'Exploitation	25	0	0
Section d'Investissement	25	0	0

## **VI. FINANCES : VOTE DES TARIFS COMMUNAUX 2021**

### **A) ADOPTION DES TARIFS COMMUNAUX**

Monsieur Sébastien LE RHUN, Adjoint, propose le maintien des tarifs communaux 2021.

Cette tarification concerne principalement **les locations de salles puis les droits d'occupation du domaine public, les concessions funéraires, la location de divers matériels, les droits d'entrée et consommables pour la piscine...**

Après en avoir délibéré, après vote à l'unanimité, le Conseil Municipal décide le maintien de ces tarifs et d'appliquer les tarifs communaux présentés en annexe.

### **B) TARIFS DE LA MEDIATHEQUE**

Monsieur Sébastien LE RHUN, Adjoint, propose le maintien des tarifs de la médiathèque pour l'année 2021.

La tarification de la médiathèque est encadrée par la convention de partenariat du réseau des médiathèques.

Après en avoir délibéré, après vote à l'unanimité, le Conseil Municipal décide le maintien de des tarifs de la médiathèque pour l'année 2021 et d'appliquer les tarifs en annexe.

### **C) TARIFS DU SERVICE PERISCOLAIRE 2021/2022**

Monsieur Sébastien LE RHUN, Adjoint, propose le maintien des tarifs du service périscolaire pour l'année 2021/2022.

La tarification du **service périscolaire** concerne la restauration scolaire, la garderie et les TAM. Pour l'année scolaire 2018-2019, l'échelle de quotient familial avait été modifiée pour permettre à davantage de familles de bénéficier de tarifs sociaux.

Après en avoir délibéré, après vote à l'unanimité, le Conseil Municipal décide le maintien de des tarifs du service périscolaire pour l'année 2021/2022 et d'appliquer les tarifs en annexe.

### **D) TARIFS DU MARCHE 2021/2022**

Monsieur Sébastien LE RHUN, Adjoint, rappelle à l'assemblée que la tarification du marché comprend les droits de place et l'usage de l'électricité pour les abonnés et les passagers. La proposition examinée en comité consultatif est le maintien des droits de place mais une progression de la tarification de l'électricité d'environ 1.5% pour l'usage léger (éclairage....) et de 2.5% pour l'usage lourd (four...).

Après en avoir délibéré, après vote à l'unanimité, le Conseil Municipal décide du maintien des droits de place et d'une progression de la tarification de l'électricité et d'appliquer les tarifs en annexe pour application au 1<sup>er</sup> octobre 2021.

## VII. VIE ASSOCIATIVE : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2021 -

Les propositions de subventions aux associations pour l'année 2021, discutées en comité consultatif, sont présentées respectivement :

- au titre des activités « solidarité », « sécurité, santé » par Madame Arlette ROUZEL, Adjointe aux affaires sociales et à la solidarité ;
- au titre des activités « petite enfance, enfance, jeunesse et sorties scolaires » par Madame Sophie BOEL-CLEMMEN, Adjointe à l'enfance, jeunesse et au périscolaire ;
- au titre des activités « sport, loisirs, culture... » par Madame Aude MARTY, Adjointe à la vie associative, sportive et culturelle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer, pour l'année 2021, les subventions inscrites dans les tableaux ci-joints.

## VIII. FINANCES – DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DETR ET DE LA DSIL PLAN DE RELANCE -

### A) DEMANDES DE SUBVENTION DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – EXERCICE 2021

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) est une aide financière de l'Etat attribuée à l'ensemble des communes de 2 000 habitants au plus, aux communes de 2 001 à 20 000 habitants dont le potentiel financier est inférieur à un seuil fixé par le Ministère ainsi qu'aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre à l'exception des communautés d'agglomération et des communautés urbaines.

Notre commune est éligible à cette dotation ; Madame le Maire propose pour l'année 2021 de solliciter la DETR pour les opérations suivantes :

#### **- Travaux de réparation de la digue des Forges – Programme 2021 -**

Notre commune peut bénéficier d'une aide correspondant à 25% de la dépense estimée à 101 500.00 € HT soit 25 375 € au titre des équipements publics et aménagements spécifiques - sécurisation de barrage -

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT HT	%
Maîtrise d'œuvre	16 500.00 €	Aides publiques	81 200,00 €	80%
Architecte Ylex	12 100.00 €			
Bureau d'études ISL	4 400.00 €	DETR (ETAT)	25 375.00 €	25%
		DSIL (ETAT)	55 825.00 €	55%
Travaux	85 000.00 €			
		Autofinancement	20 300.00 €	20%
<b>TOTAL € HT</b>	<b>101 500.00 €</b>	<b>TOTAL € HT</b>	<b>101 500.00 €</b>	

#### **- Travaux d'aménagement et de sécurisation de la rue du Fief/RD59-**

Notre commune peut bénéficier d'une aide correspondant à 30% de la dépense estimée à 17 446.45 € HT soit 5 233.00 € au titre des équipements de sécurité – travaux d'aménagements de sécurité en centre bourg et aux entrées de bourg -



Le plan de financement de l'opération est le suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT HT	%
Travaux	17 446.45 €	Aides publiques	9 594.61 € €	55 %
<i>Perotin Travaux Publics</i>	17 446.45 €	DETR (ETAT)	5 233.00 €	30 %
		Amendes de police	4 361.61 €	25 %
		Autofinancement	7 851.84 €	45 %
<b>TOTAL € HT</b>	<b>17 446.45 €</b>	<b>TOTAL € HT</b>	<b>17 446.45 €</b>	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour les opérations susvisées,
- d'adopter ces projets et d'arrêter les modalités de financement,
- d'autoriser Madame le Maire à signer toute pièce relative à ces demandes.

**B) DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL –EXERCICE 2021-**

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local est une aide de l'Etat mise en œuvre en 2016 destinée à soutenir les projets portés par les communes et leurs groupements. Les projets de loi de finances successifs ont reconduit ce dispositif, qui est désormais pérennisé.

Notre commune est éligible à cette dotation ; Madame le Maire propose de solliciter une subvention de 55 825 € pour l'opération de réparation de la digue des forges – programme 2021 - dans le cadre des projets visant la mise aux normes et sécurisation des équipements publics.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT HT	%
Maîtrise d'œuvre	16 500.00 €	Aides publiques	81 200,00 €	80%
<i>Architecte Ylex</i>	12 100.00 €			
<i>Bureau d'études ISL</i>	4 400.00 €	DETR (ETAT)	25 375.00 €	25%
		DSIL (ETAT)	55 825.00 €	55%
Travaux	85 000.00 €			
		Autofinancement	20 300 €	20%
<b>TOTAL € HT</b>	<b>101 500.00 €</b>	<b>TOTAL € HT</b>	<b>101 500.00 €</b>	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de solliciter la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour l'opération susvisée,
- d'adopter ce projet et d'arrêter les modalités de financement,
- d'autoriser Madame le Maire à signer toute pièce relative à cette demande.

## IX. SUBVENTIONS – DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DSIL PLAN DE RELANCE RENOVATION THERMIQUE

Depuis plusieurs années, le soutien de l'Etat à l'investissement public local s'est renforcé au travers de la DSIL dont la finalité est d'augmenter le dynamisme et l'attractivité des territoires. En 2021, ce soutien est renforcé ; aux crédits classiques DETR et DSIL, s'ajoutent des crédits de la DSIL destinés à soutenir la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités. Le Loi de Finances 2021 prévoit une nouvelle enveloppe de 950 millions d'euros de dotation pour la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités.

Madame le Maire propose à l'assemblée de solliciter une subvention pour chacune des opérations suivantes :

### Opération d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de Maison de l'Enfance et des Services - 2<sup>ème</sup> tranche –

Le coût global de l'opération est évalué à 33 000 € H.T.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT HT	%
Maîtrise d'œuvre	3 000.00 €	Aides publiques	26 000,00 €	79 %
Fourniture et pose	30 000.00 €	DSIL (ETAT)	20 000.00 €	61 %
		Région	3 000.00 €	9 %
		Ademe	3 000.00 €	9 %
		Autofinancement	7 000.00 €	21 %
TOTAL	33 000.00 €	TOTAL	33 000.00 €	

### Opération de construction d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 451 318 € H.T.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT HT	%
Maitrise d'œuvre	24 902.00 €	Aides publiques	349 459.00 €	77 %
Frais d'études divers	9 696.00 €	ADEME	73 800.00 €	16 %
Travaux	416 720.00 €	Europe FEDER	50 000.00 €	11 %
		DSIL (ETAT)	225 659.00 €	50 %
		Autofinancement	101 859.00 €	23 %
TOTAL	451 318.00 €	TOTAL	451 318.00 €	

### Opération de remplacement des menuiseries extérieures sur un bâtiment communal annexe du presbytère – local « la Fanfare » -

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 13 010 € H.T.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT HT	%
Travaux menuiseries extérieures	13 010.00 €	Aides publiques	7 806.00 €	60 %
		DSIL (ETAT)	7 806.00€	60 %
		Autofinancement	5 204.00 €	40 %
TOTAL	13 010.00 €	TOTAL	13 010.00€	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de solliciter la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour les opérations susvisées,
- d'adopter ces projets et d'arrêter les modalités de financement,
- d'autoriser Madame le Maire à signer toute pièce relative à ces demandes.

#### **X. FINANCES : SOLLICITATION DE SUBVENTIONS POUR LE PROJET DE CHAUFFERIE BOIS AVEC RESEAU DE CHALEUR**

Par délibération du 13 janvier 2021, le conseil municipal a validé le principe de mise en œuvre du projet de réseau de chaleur destiné à desservir la mairie, le Trésor public, l'ADMR-poste et les 10 logements sociaux de Néotoa. Le bureau d'études Graine d'Habitat travaille actuellement sur l'avant-projet.

Madame le Maire propose de solliciter diverses subventions relatives à l'étude de faisabilité et la construction de la chaufferie bois avec réseau de chaleur et plus précisément :

- une subvention de 4 800 € relative à l'étude de faisabilité dans le cadre du programme Leader (80% de 6 000 €)
- Une subvention de 50 000 € pour la construction d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur dans le cadre du FEDER ; Le comité unique de programmation de la région Bretagne du 9 décembre dernier a donné un avis favorable pour subventionner ce projet de réseau de chaleur au titre du FEDER à hauteur de 50 000 €.
- Une subvention dans le cadre du plan bois énergie de 73 800 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de solliciter les subventions susvisées,
- d'adopter ce projet et d'arrêter les modalités de financement,
- d'autoriser Madame le Maire à signer toute pièce relative à ces demandes.

#### **XI. COMMANDE PUBLIQUE : AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE POUR LA MISSION D'ETUDES ET D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE – AMENAGEMENT DE LA ZAC DU LANDRET -**

Par délibération du 16 septembre 2021, le conseil municipal autorisait le lancement de la consultation susvisée.

Monsieur Jean-Ghislain PICAULT, Adjoint, rappelle que ce secteur du Landret fait partie intégrante de l'étude « ça Bouge dans le Bourg ». La municipalité souhaite un aménagement cohérent de ce secteur, le développement d'une zone d'habitat et la préservation de l'espace naturel dans le prolongement de la Maison de l'Enfance et des Services.

Le marché comporte :

- une tranche ferme : Les études préalables doivent permettre au maître d'ouvrage de prendre ou de confirmer la décision de réaliser le projet, d'en arrêter définitivement le périmètre et le programme et d'en déterminer le bilan économique et financier.

Elles doivent donc porter sur la définition du périmètre du site, du programme d'aménagement, la faisabilité technique, économique et administrative, l'insertion du projet de ZAC dans son environnement et sur la procédure choisie pour la réalisation de l'opération.

- des tranches optionnelles :

Tranche optionnelle A : élaboration du dossier de création de ZAC,

Tranche optionnelle B : dossier de DUP

Tranche optionnelle C : mise en conformité des documents d'urbanisme

Tranche optionnelle D : étude de programmation définitive

Tranche optionnelle E : élaboration du dossier de réalisation de ZAC.

Tranche optionnelle F : mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour établir le contrat de maîtrise d'œuvre ou de concession.

Tranche optionnelle I : définition d'un projet architectural pour les 6 lots (phasage court terme).

Tranche optionnelle J : mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en phase opérationnelle en régie.

Tranche optionnelle K : mission assistance à maîtrise d'ouvrage en concession.

Le dossier a été mis ligne sur la plateforme Emegalis, une annonce est parue sur Ouest-France Ille-et-Vilaine ; la date de remise des offres a été fixée au 1<sup>er</sup> décembre 2020.

Une audition des trois candidats mieux-disants a été organisée puis une commission MAPA s'est réunie le 15 février dernier, elle propose de retenir l'offre du bureau d'études SITADIN mieux-disante, pour un montant HT de 143 550 € HT (tranche ferme de 27 850 €).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le marché et toute pièce correspondante avec le bureau d'études SITADIN pour un montant H.T.de 143 550 €.

## **XII. COMMANDE PUBLIQUE : AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE DE TRAVAUX RESEAUX D'ASSAINISSEMENT ET CHEMINEMENTS PIETONS DE LA PISCINE**

Monsieur Eric FERRIERES, Adjoint, informe le conseil municipal de la nécessité de réaliser des travaux sur le réseau d'assainissement de la piscine. Le réseau d'assainissement eaux usées actuel de la piscine est raccordé sur le réseau d'assainissement d'eaux pluviales ; les travaux consistent à réaliser une mise en séparatif et créer un réseau d'assainissement d'eaux usées. Le réseau existant sera maintenu en réseau d'eaux pluviales. D'autres interventions consisteront en la réfection des cheminements, de l'engazonnement, de pose bordures et dépose de pavés.

La maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée à la société Océam. Le dossier a été mis ligne sur la plateforme Emegalis et la date de remise des offres a été fixée au 15 février 2021.

Une commission MAPA s'est réunie le 22 mars 2021, elle propose de retenir l'offre de la société Pompéi mieux-disante, pour un montant HT de 43 801.00 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le marché et toute pièce correspondante avec la société Pompéi pour un montant H.T.de 43 801.00 € HT.

**XIII. PERSONNEL COMMUNAL : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR LE POSTE DE RESPONSABLE INFORMATIQUE**

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante :

Aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 1°, 3 2° et 3-1,

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Il est proposé le recrutement d'un agent contractuel de droit public sur un poste permanent en l'attente de recrutement d'un fonctionnaire, dans les conditions fixées à l'article 3-2 de la loi susvisée, pour une durée de douze mois, du 1er mars 2021 au 28 février 2020 inclus.

Le besoin consiste pour la collectivité à recruter pour les besoins du service support un agent contractuel. Compte tenu des compétences attendues et des profils de poste en adéquation aux besoins de la collectivité, il sera proposé l'emploi d'un agent de catégorie B.

L'emploi créé serait le suivant :

- responsable informatique                                  grade de technicien principal de 1ère classe

La rémunération sera déterminée selon l'indice brut est de 564 et l'indice majoré est de 478.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'adopter la proposition de Madame le Maire
- de modifier le tableau des emplois
- que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/03/2021
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le représentant de l'État.

**XIV. CULTURE/SCOLAIRE : RESIDENCE D'ARTISTES DANS LES ECOLES ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE 5 000€**

Madame Aude MARTY, Adjointe, informe l'assemblée de la délibération du 6 mai 2020 prise par le conseil municipal autorisant Madame le Maire à signer le contrat local d'éducation artistique et culturelle sur notre commune encadrant la résidence d'artistes dans les écoles avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles, la Direction académique des Services de l'Éducation Nationale et la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique d'Ille-et-Vilaine.

Ce contrat établi pour ces 3 années scolaires, vise à :

- mettre en œuvre une politique territoriale d'éducation artistique et culturelle permettant aux enfants et jeunes du territoire d'avoir accès à l'art et à la culture ;
- inscrire l'éducation artistique et culturelle comme une composante à part entière du projet culturel de territoire ;
- faciliter cette politique par une démarche concertée entre les différents acteurs publics ;
- contribuer à l'aménagement culturel du territoire par la mise en réseau des structures culturelles locales.

Les partenaires s'engagent à soutenir une résidence d'artiste en milieu scolaire par année scolaire, durant trois ans.

Pour la 1ère édition, en 2019/2020, la structure culturelle porteuse est l'association Clair-obscur. Le projet est construit avec l'école élémentaire publique La Pierre Pourprée. L'artiste associée, retenue par Clair-obscur, est Candice Hazouard, artiste photographe et réalisatrice vidéo.

Pour la 2<sup>nd</sup> édition, le projet construit avec l'école privée s'intéressera à l'histoire de la photographie et du cinéma à Plélan Le Grand. L'objectif serait de créer une restitution sous forme d'exposition et la réalisation de courts films écrits et filmés avec les enfants, en lien avec la recherche artistique et documentaire.

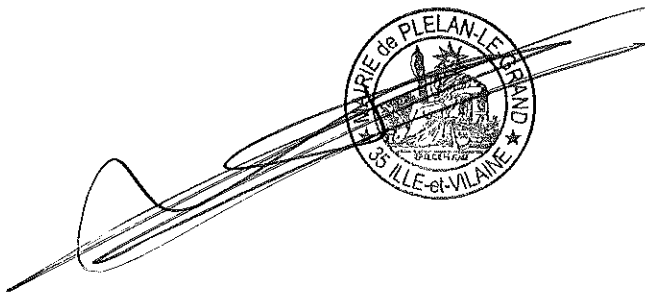
La Commune de Plélan-le-Grand et la Direction Régionale des Affaires Culturelles participeront à hauteur de 5 000 €/an. Pour rappel, Le conseil municipal, dans sa séance du 3 octobre 2019, décidait du versement d'une subvention exceptionnelle de 5 000 € à l'Office Central de Coopération à l'Ecole.

Il est proposé le versement d'une aide de 5 000 € à l'association de gestion de l'école privée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide du versement d'une subvention de 5 000 € à l'OGEC.

Fait à Plélan-le-Grand, le 12 avril 2021.

Le Maire,  
Murielle DOUTÉ-BOUTON.

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Murielle DOUTÉ-BOUTON'. To the right of the signature is a circular official seal. The seal contains the text 'MUNICIPALITÉ DE PLELAN-LE-GRAND' at the top and '35 ILLE-et-VILAINE' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a tree and a building.

TARIFS COMMUNAUX		TARIFS 2021
<b>RESTAURANT MUNICIPAL</b>		
<i>Association Plélanaise</i>		
gratuité dans la limite de 1 fois /an		
Salle seule		46,70 €
Salle + cuisine et plonge		91,50 €
<i>Autres utilisateurs (entreprise/commerce/association non plélanaise.....) hors particulier</i>		
Salle seule		200,60 €
Salle + cuisine et plonge		395,00 €
Frais de nettoyage et remise en état par agents communaux (heure)		50,00 €
Caution matériel		525,00 €
Caution nettoyage		525,00 €
<b>SALLE DES FETES</b>		
<i>Association Plélanaise</i>		
Gratuité dans la limite de 1 fois /an		
Groupe de travail		34,30 €
Vin d'honneur		19,20 €
Bal ou animation payante en soirée (avec podium)		151,75 €
Expo. cult. ou éducative avec vente (par jour/max. une sem.)		28,70 €
Autre utilisation soumise à autorisation du Maire		59,20 €
<i>Autres utilisateurs (entreprise/commerce/association non plélanaise.....) hors particulier</i>		
Groupe de travail		68,95 €
Vin d'honneur		38,10 €
Bal public en soirée (avec podium)		285,90 €
Exposition commerciale non Plélanais		226,60 €
Exposition commerciale Plélanais		108,10 €
Expo. cult. ou éducative avec vente (par jour/max. une sem.)		54,00 €
Autre utilisation soumise à autorisation du Maire		118,50 €
Frais de nettoyage et remise en état par agents communaux (heure)		50,00 €
Caution matériel		318,50 €
Caution nettoyage		318,50 €
<b>PISCINE</b>		extérieur à la commune
<b>ENFANTS</b>		
Entrée enfant - 7 ans accompagné par 1 adulte	Gratuit	Gratuit
Entrée enfant de 7 à 14 ans	1,95 €	2,30 €
Carte 6 entrées enfant jusqu'à 14 ans	8,10 €	10,10 €
<b>ADULTES</b>		
Entrée + de 14 ans et adulte	2,85 €	3,40 €
Carte 6 entrées + de 14 ans et adulte	13,10 €	16,20 €
<b>GROUPES</b>		
Centre de loisirs (par enfant)	0,95 €	1,15 €
<b>CONCESSIONS FUNERAIRES</b>		
<b>Cimetière</b>		
Concession trentenaire		199,60 €
Concession cinquanteenaire		347,20 €

TARIFS COMMUNAUX	TARIFS 2021
<b>Collombarium et cavurnes</b>	
Concession 15 ans	140,30 €
Concession 30 ans	254,70 €
<b>RESTITUTION ANIMAL</b>	
Taxe	90,10 €
<b>salle du Thélin</b>	
Association Plélanaise	Gratuit
Autres usagers	37,40 €
Caution	161,80 €
<b>Salle de réunion Médiathèque, ex logement fonction, petite salle mairie</b>	
Associations Plélanaises	Gratuit
<b>Salle de réunion des associations</b>	
Associations Plélanaises	Gratuit
Autres usagers (à but commercial) journée	53,00 €
<b>La Canopée</b>	
<b>Salle de réunion</b>	
Association Plélanaise	Gratuit
Autres utilisateurs sous réserve de l'autorisation du Maire	40,00 €
<b>Salle d'animation</b>	
Association Plélanaise	Gratuit
Autres utilisateurs - sous réserve de l'autorisation du Maire -	80,00 €
Caution matériel	318,50 €
Caution nettoyage	318,50 €
<b>SALLE DE SPORTS</b>	
<b>Tennis</b>	
Usage associatif	Gratuit (cours et compétitions)
<b>Salle de réunion</b>	
Associations Plélanaise	Gratuit
Autres usagers (par jour)	26,50 €
<b>Salle de sports</b>	
Ass non Plélanaise sportive non lucratif sans droit d'entrée (par jour)	47,80 €
<b>Salle de danse</b>	
Association Plélanaise	Gratuit
Association non Plélanaises - Par heure	5,40 €
Autres usagers (par jour)	21,80 €
<b>COURTS DE TENNIS EXTERIEURS</b>	
Autres associations usagers non Plélanaises (journée)	21,80 €
Usage associatif (assoc Plélan)	Gratuit
<b>DROIT D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC</b>	
Grands événements (désignés par arrêté municipal)	Gratuit
Véhicules poids lourds à la journée (activité commerciale)	104,00 €
<b>PHOTOCOPIES PARTICULIERS</b>	
Format A4 noir	0,30 €
Format A3 noir	0,50 €
<b>PHOTOCOPIES ASSOCIATIONS</b>	
Gratuité pour les asso. plélanaises dans la limite de	



<b>TARIFS COMMUNAUX</b>	<b>PROPOSITIONS TARIFS 2021</b>
500 copies/an (papier à fournir par l'asso.) ensuite...	0,20 €
<b>LOCATIONS DIVERSES</b>	
<b>Matériel de sonorisation</b>	
Associations Plélanaises	Gratuit (caution 318,50 €)
Association non Plélanaises - Par jour	25,50 €
<b>Barrières (transport à la charge de tous les utilisateurs)</b>	
Associations Plélanaises	Gratuit
Communes ayant participé à l'achat groupé	Gratuit
Autres utilisateurs	2,05 €
<b>CONSOMMABLES PISCINE</b>	
<b>Glaces</b>	
Cône vanille	1.50 €
<b>Boissons</b>	
Coca-cola	1.50 €
Oasis	1.50 €
Eau	0,80 €
<b>Confiseries</b>	
Chips	0,90 €
M et Ms	1.50 €
Twix	1.50 €
Carambar	0,50 €
<b>VENTE DE PLANTS ET ARBUSTES</b>	
Arbre de Judée	21,50 €
Cerisier	12,70 €
Cerisier à fleurs	18,70 €
Châtaignier	16,00 €
Chêne commun	10,80 €
Copalme d'Amérique	14,30 €
Hêtre commun	10,80 €
Noyer	19,80 €
Poirier de Chine	9,40 €
Pommier à fleurs	14,30 €
Pommier domestique	9,40 €
Prunier domestique	12,70 €
Tulipier de Virginie	17,10 €
<b>TARIFS DIVERS</b>	
Vacation funéraire (tarif inamovible réglementairement)	20,00 €
Mise à disposition d'une salle pour obsèques (salle des fêtes/le Thélín...	Gratuité



TARIFS DE LA MEDIATHEQUE	2021 à compter du 01/09
<p><b>Tarifs bibliothèque par an :</b></p> <p><i>Pour le responsable de Famille, du foyer : Prêt de 10 imprimés et 3 prêts multimédia</i></p> <p><i>Les autres personnes rattachées au responsable : 10 imprimés par personne.</i></p> <p><i>Habitant sur une des communes de la C.C. de Brocéliande</i></p> <p><i>Extérieur C.C. de Brocéliande</i></p>	<p>10 €</p> <p>15 €</p>
<p><b>Tarifs CYBERBASE</b></p> <p><i>Par famille plélanaise et membre du réseau intercommunal (jusqu'à 5 personnes) et pour l'année.</i></p>	<p>10 €</p>
<p><i>Pour les autres communes (jusqu'à 5 personnes) et pour l'année</i></p>	<p>15 €</p>
<p><i>Tarif à la demi-heure pour tout public (utilisation ponctuelle)</i></p>	<p>1.50 €</p>
<p><b>Stage informatique</b> <i>Module de formation informatique</i></p>	<p>10 € le module</p>
<p><b>Impressions</b> A4 NB A3 NB A4 couleur</p>	<p>0.30€ 0.50 € 0.60 €</p>



TARIFS COMMUNAUX - PERISCOLAIRE -

Propositions tarifs 2021/2022

	Repas			Garderie Forfait Mensuel			Garderie Ponctuelle			Forfait TAM Mensuel		
	Maternelle	Elémentaire	Collège	1 enfant	2 enfants	3 enfants	1 enfant	2 enfants	3 enfants	1 enfant	2 enfants	3 enfants
Tarif A	4,16 €	4,36 €	5,07 €	12,10 €	17,20 €	22,24 €	2,00 €	6,05 €	8,10 €	6,05 €	8,10 €	10,10 €
Tarif B	4,10 €	4,30 €	5,00 €	10,10 €	15,15 €	20,20 €	1,50 €	5,05 €	7,10 €	5,05 €	7,10 €	8,10 €
Tarif C	3,98 €	4,18 €	4,84 €	8,10 €	13,15 €	18,20 €	1,00 €	4,05 €	6,05 €	4,05 €	6,05 €	7,10 €
Tarif D	3,51 €	3,84 €	4,42 €	5,55 €	8,35 €	11,10 €	0,80 €	3,00 €	5,05 €	3,00 €	5,05 €	6,05 €
Tarif E	3,31 €	3,46 €	3,92 €	4,00 €	6,00 €	8,00 €	0,60 €	2,50 €	4,00 €	2,50 €	4,00 €	5,00 €
		5,55 €		5,05€ en cas de retard récurrent								

Les tarifs B, C, D et E sont réservés aux habitants de Plélan-le-Grand

QF : quotient familial CAF ou MSA

Tarifcation repas adultes

Enseignants et personnel communal : 6,35 €

Personnel de collectivités locales extérieures : 8,00 €



TARIFS COMMUNAUX - MARCHÉ -	Tarifs 2021
<b>DROIT DE PLAGE MARCHES ET FOIRES</b>	applicable au 01/10
Payable d'avance / trimestre - le ml	1,25 €
Payable à la journée - le ml	2,00 €
Véhicules poids lourds à la journée	50,00 €
Electricité (usage lourd : four,,,) - Payable d'avance / trim.	32,40 €
Electricité (usage lourd : four,,,) - Payable à la journée	3,90 €
Electricité (usage léger : éclairage,,,) - Payable d'avance / trim.	21,40 €
Electricité (usage léger : éclairage,,,) - Payable à la journée	2,80 €





## Solidarité- Sécurité-Santé

ASSOCIATIONS	2021
Banque alimentaire	70,00 €
SOS Amitiés	50,00 €
RESTOS du cœur	200,00 €
FNATH	50,00 €
SECOURS POPULAIRE	50,00 €
Solidarité paysans	100,00 €
Alcool Assistance Talensac (croix d'or)	30,00 €
France ADOT	20,00 €
AFM Téléthon	50,00 €
Prévention routière	50,00 €
Handicap service 35	20,00 €
Rêves de Clown	50,00 €
Association laryngectomisés, mutilé de la voix	30,00 €
Association Grand Champ EHPAD Maxent	60,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>830,00 €</b>

SUBVENTIONS 2021 AUX ORGANISMES PETITE ENFANCE/ENFANCE/JEUNESSE ET AUX ECOLES AU TITRE DES SORTIES ET VOYAGES SCOLAIRES		
NOM DE L'ORGANISME OU DE L'ETABLISSEMENT	subvention ordinaire	subvention exceptionnelle
<b>VOYAGES ET SORTIES SCOLAIRES</b>	<b>8 500,00 €</b>	<b>500,00 €</b>
Ecole maternelle publique "Les Mains Vertes"		
Enfants concernés par les sorties sans nuitée	1 570,00 €	
Ecole élémentaire publique "La Pierre Pourprée"		
Enfants concernés par les sorties sans nuitée	1 030,00 €	
OCCE abonnements	300,00 €	
Ecole maternelle et élémentaire privée "Notre Dame"		
Enfants concernés par les sorties sans nuitée	2 200,00 €	
Adhésion UGSEL	150,00 €	
Collège privé "L'Hermine"		
forfait 20 €/collégien	3 000,00 €	
Adhésion UGSEL	250,00 €	
Hermine orchestra		500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 500,00 €</b>	<b>500,00 €</b>

*NB : ne sont pas inscrites dans ce tableau les contributions aux établissements scolaires accueillant des enfants en CLIS ou en charge du RASED*

## SPORTS, LOISIRS, CULTURE....

ASSOCIATIONS	2021
ACCA	600,00 €
ACPG (VEUVES ET ANCIENS COMBATTANTS)	150,00 €
ALLOCATION VETERANCE SAPEURS POMPIERS	3 900,00 €
ASSOCIATION THELANDAISE	500,00 €
AZYLIS	750,00 €
BROCELIANDE VOLLEY	950,00 €
CLUB DE CARTONNAGE	120,00 €
CLUB NATURE LES TETARDS	150,00 €
COLLECTIF DES ARTISTES A L'OUEST	150,00 €
EAPB ATHLETISME	450,00 €
FANFARE PLELANNAISE	750,00 €
FOOTBALL CLUB PLELAN/MAXENT	1 350,00 €
HBA	450,00 €
HISPAMEBRO	900,00 €
INTERCLUB DU VELODROME	650,00 €
JP2D	900,00 €
LA PLUME DE BROCELIANDE	500,00 €
LES DANSOUS DU GUE	750,00 €
LES MOTARDS ARTHURIENS	900,00 €
R'MINE VERTE	650,00 €
TENNIS CLUB PLELAN/TREFFENDEL	850,00 €
UNC	150,00 €
VELO CLUB PLELANNAIS	1 350,00 €
YUKIKAN DE BROCELIANDE	1 350,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>19 220,00 €</b>

